

Arrêté N° 2023- 167

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au **Master Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé**, est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 16/05/2023

La Présidente,

  
Nathalie DOMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2022 - 2023

Intitulé exact du diplôme :

**Master Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé**

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	Madame Marie PREAU	Professeure des Universités
Enseignant-chercheur Titulaire	Monsieur Arnaud SIMEONE	Maître de Conférences
Enseignant-chercheur Titulaire	Monsieur Tanguy LEROY	Maître de Conférences
Professionnel Titulaire	Anne-Sophie PETIT	Professionnelle
Professionnel Titulaire	Solène DORIER	Professionnelle